

Équité salariale : Une grande victoire pour les factrices et les facteurs ruraux

Déclaration du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes suite à la décision finale sur l'équité salariale de l'arbitre Maureen Flynn

Pour diffusion immédiate

Le 21 septembre 2018

Ottawa – Les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) ont finalement obtenu gain de cause dans leur longue bataille pour l'équité salariale. La décision finale de l'arbitre Flynn confirme que Postes Canada doit mettre fin à l'injustice économique subie par les FFRS. « Après des années de bataille, nous sommes heureux qu'on reconnaisse enfin l'existence d'une profonde injustice à Postes Canada », a déclaré Nancy Beauchamp, membre du comité de l'équité salariale.

La décision de l'arbitre Flynn survient après des mois de négociations difficiles. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) est parvenu à établir un processus devant combler de manière définitive l'écart salarial entre les FFRS et les factrices et facteurs de l'unité urbaine.

« Personne ne devrait avoir à négocier avec son employeur pour que ce dernier respecte la loi. Au Canada, il existe une loi sur l'équité salariale depuis des décennies. Il est temps qu'elle s'applique réellement à tout le monde », a ajouté Barb McMillan, autre membre du comité de l'équité salariale.

Les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) gagnent 28 % de moins que les factrices et facteurs de l'unité urbaine. Il ne pourrait y avoir d'exemple plus frappant d'iniquité salariale à Postes Canada. Les membres du groupe des FFRS, composé principalement de femmes, ont des conditions de travail inférieures à celles de leurs homologues des régions urbaines, bien que les travailleuses et travailleurs des deux groupes effectuent essentiellement les mêmes tâches.

« Cette décision est un grand pas en avant dans notre longue lutte pour obtenir justice à l'intention des FFRS. Nous avons obtenu l'équité, mais pas encore l'égalité. L'égalité fait l'objet des négociations collectives en cours », a conclu Cathy Kennedy, aussi membre du comité de l'équité salariale.

-30-

Renseignements : Farouk Karim, services des communications du STTP, media@cupw-sttp.org.